

DEPARTEMENT
DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE
DE
TORCY

ARRETE DU MAIRE

N° AR/2023-166

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – 6ème TRIATHLON DU PILON – DIMANCHE 04 JUIN 2023

SECURISATION VOIRIE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mai,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

Vu les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la Route,

Vu les demandes présentées par l'association « Creusot Triathlon » dans la perspective d'organiser le 6^{ème} triathlon du Pilon le dimanche 04 juin 2023,

Vu la réunion du 17 mai 2023 en Mairie pour la préparation de ce dernier,

Vu le caractère exceptionnel de cette épreuve sportive,

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRETONS

ARTICLE I : Le Dimanche 04 juin 2023 de 06 h 00 à 20 h 00, afin de sécuriser le passage du 6^{ème} Triathlon du Pilon,

- Le stationnement sera interdit Boulevard du 8 mai 1945/portion comprise du Boulevard de la Mouillelongue à la Rue du Roupillot ;
- La circulation sera interdite dans les deux sens Avenue de Bourgogne/portion face « Place de la République » : **Route barrée** ;
- Rue du Roupillot également fermée à la circulation au niveau du Boulevard du 8 mai 1945 : **Route barrée** ;
- La circulation Rue des Tilleuls sera déviée au niveau de la Rue des Chalets - **Route barrée** intersection Rue des Tilleuls/Boulevard de la Mouillelongue ;
- La signalisation sera mise en place et gérée par les services compétents.

ARTICLE II : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE III : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE IV : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur Le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le CREUSOT – MONTCEAU-LES-MINES, Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours du CREUSOT, les services techniques de la Ville de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

22 MAI 2023

Le Maire,



Fait à TORCY, le 22 mai 2023

Le Maire,



M. Philippe PIGEAU